



CHARTRE D'ATTRIBUTION D'UN SOUTIEN CONGRÈS/RÉUNION SCIENTIFIQUE LOCAL

La FHU NEUROGENYCS, en tant que catalyseur de la recherche transversale et pluridisciplinaire dans les domaines des neurosciences, de la génétique et de la psychiatrie, met à disposition un soutien aux équipes dans le cadre de l'organisation de congrès/réunions scientifiques locaux.

La mise en place de ce type d'évènement au niveau local est une opportunité importante pour les équipes leur permettant d'avoir une visibilité locale, nationale voir internationale sur leur expertise tout en valorisant leurs travaux.

1- Montant et nombre de soutiens

La FHU NEUROGENYCS met à disposition un soutien d'un montant maximum de 1000€ TTC pour l'organisation d'un congrès/réunion scientifique local.

Ce soutien est attribué après étude du dossier sous simple sollicitation de la FHU par les équipes.

Une seule bourse sera attribuée par équipe.

2- Conditions d'attribution et engagements :

- ❖ Toutes les équipes membres de la FHU sont admissibles.
- ❖ Les équipes soutenues s'engagent à :
 - Identifier la FHU NEUROGENYCS en tant que partenaire de l'évènement
 - **Apposer le logo de la FHU** (fourni par la FHU) sur les programmes et autres documents liés à l'évènement.
- ❖ Dans l'objectif de valorisation de ce soutien par la FHU, les équipes s'engagent à :
 - 1) Autoriser la présence de la FHU (chef de projet) sur l'évènement pour :
 - Prise de photos d'illustration
 - Réalisation de comptes rendu globaux (soumis à validation par le responsable du congrès)
 - 2) Le cas échéant s'engager à fournir directement clichés et comptes rendus.

Ces clichés et textes seront à destination du site internet de la FHU.

NB : Il est aussi envisageable de communiquer sur l'évènement dans la newsletter de la FHU.

- ❖ La FHU s'engage à :
 - Communiquer sur le site de la FHU en amont l'évènement
 - Etre le relais pour la publication de l'évènement sur le site intraHUS (si besoin)

3- Documents exigés

❖ Pour la demande de soutien :

- les informations relatives à l'évènement (type de congrès/réunion, programme prévisionnel, nombre de personnes attendues...)
- un devis des dépenses à couvrir avec les détails (type, montant, fournisseur, détails du règlement et deadlines)

❖ Pour le remboursement des frais, seront à fournir :

- les factures originales des fournisseurs
- un RIB du fournisseur

Les documents seront à envoyer par mail ou courrier à :

A l'attention de Maryse PERESSIN / FHU NEUROGENΨCS
Direction de la Recherche Clinique et de l'Innovation (DRCI)
Hôpitaux Universitaires de Strasbourg
1, place de l'Hôpital - 67 091 STRASBOURG CEDEX
E-mail : maryse.peressin@chru-strasbourg.fr
Tel : 03 88 11 65 58

La FHU NEUROGENΨCS règlera les fournisseurs après réception de l'intégralité des pièces nécessaires, mais ne peut s'engager sur un délai de paiement. Le règlement est réalisé sous forme de virement bancaire uniquement.

4- Evaluation des demandes

Les demandes seront évaluées lors des réunions de comité de pilotage de la FHU (ou exceptionnellement par les coordinateurs de la FHU, selon les délais incombant à l'inscription au congrès)